



**COMMISSION DE CONCERTATION DU
jeudi 19 novembre 2020**

1^{er} OBJET

Dossier 17565 – Demande de l'école Sainte-Bernadette pour transformer et étendre un établissement scolaire, square du Sacré-Coeur 2a.

ZONE : au PRAS : zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, zone d'habitation à prédominance résidentielle et zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

DESCRIPTION : transformer et étendre un établissement scolaire

ENQUETE : Du 8/10/2020 au 7/11/2020. 12 réclamations nous sont parvenues en cours d'enquête.

MOTIFS :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription particulière 8.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant)
- application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- application de l'article 175/15 et de l'Annexe B du CoBAT : demande soumise à rapport d'incidences (24°)
- application de l'art. 207 §1. al4 du COBAT (bien à l'inventaire)

AUDITION : M. Docquier, représentant le demandeur, M. Cailteux, et Mme HAUTFENNE les architectes, et M. ACIKJOZ, M. DERYCKERE, Mme NOEL, Mmes VANDEPUTTE, Mme MARCUS-HELMONS, M. DEMETTER, M. FEURPRIER et M. D'HAENE, les réclamants.

Avis Commune :

Avis BUP-DU :

Avis BUP-DPC :

Avis BRUXELLES ENVIRONNEMENT :
EXCUSE

Avis reporté.